

La société civile belge, entre sécularisation et (dé)pilarisation

Jean Faniel

La sécularisation est un phénomène qui touche largement l'ensemble de l'Europe occidentale. En Belgique, elle s'accompagne d'une dépilarisation¹, c'est-à-dire d'un affaiblissement des piliers historiquement structurés, notamment, autour du clivage philosophique. Toutefois, ce phénomène de dépilarisation reste limité. Par-delà ces concepts, comment cela se traduit-il concrètement sur le terrain ? La sécularisation et la dépilarisation ont-elles atteint le même degré ? Considérer le champ associatif et syndical livre quelques réponses.

Au 19^e siècle, dans une Belgique encore largement imprégnée de catholicisme et où l'Église exerce une forte influence dans le domaine socio-politique, de nombreuses organisations de différents types se développent : associations culturelles, coopératives, mutuelles, syndicats, fédérations patronales, organisations agricoles, organisations féminines, mouvements de jeunesse, sociétés de musique, clubs sportifs... Nombre d'entre elles sont marquées par un courant idéologique ou philosophique spécifique.

Des clivages structurants, des configurations à géométrie variable

Deux clivages en particulier dessinent les contours de la société civile qui se structure. L'un, philosophique, met en tension les défenseurs de l'intervention de la doctrine de l'Église catholique dans l'organisation sociale, d'une part, et les tenants d'un détachement à l'égard de l'influence de la religion, d'autre part. L'autre, socio-économique, oppose les possédants et leurs représentants politiques aux défenseurs des intérêts des dominés du système capitaliste que sont les travailleurs salariés. Un troisième clivage vient en outre progressivement recouper les deux premiers en ajoutant une dimension linguistique et territoriale à ces rapports, favorisant l'unitarisme ou, à l'inverse, un engagement communautaire ou régional (selon les cas).

¹ Cf. L. BRUYÈRE, A.-S. CROSETTI, J. FANIEL, C. SÄGESSER (dir.), *Piliers, dépilarisation et clivage philosophique en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2019. Cf. également le dossier « La sécularisation, garantie du vivre-ensemble » dans *Salut & fraternité*, n° 131, octobre 2025.

Ces oppositions donnent naissance à une large variété d'associations dans la société civile. À leur tour, celles-ci vont être à la base, à un rythme différent selon les orientations, de partis politiques qui vont prendre une place croissante dans la société ². Tel est d'abord le cas des trois tendances aujourd'hui encore qualifiées de traditionnelles : libérale, catholique et socialiste. Viendront plus tard des partis communautaires ou régionalistes.

Selon les domaines, ces clivages débouchent sur des situations de pluralisme à géométrie variable ou de domination d'une tendance. Ainsi, le monde agricole a longtemps été incarné par le Boerenbond ³, organisation du monde chrétien qui tient, aujourd'hui encore, une place prépondérante dans la représentation de ce secteur – et dont le rôle économique n'est pas négligeable, à travers sa présence, par exemple, dans le commerce (avec les magasins Aveve) ou dans le monde bancaire (à travers la banque KBC). Néanmoins, au 19^e siècle comme aujourd'hui, les libéraux tentent de concurrencer les catholiques dans la représentation du monde agricole, à tout le moins en Wallonie ⁴.

Dans certains domaines, liés notamment aux dimensions philosophiques ou éthiques de la vie en société, c'est plutôt une dualité qui est à l'œuvre, mettant en présence des associations (ou des institutions, dans le cas des soins de santé ou de l'enseignement) confessionnelles, d'une part, et, selon les cas, publiques (pluralistes) ou laïques, d'autre part.

Le paysage syndical belge s'est quant à lui cristallisé de manière ternaire ⁵ : historiquement, la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique (CSC) se distingue, sur le clivage philosophique, de la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) et de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), tandis que cette dernière, de tendance socialiste, s'inscrit dans une perspective de lutte de classes là où les deux autres ont davantage l'amélioration du cadre capitaliste pour perspective ; les trois syndicats se retrouvent donc sur le versant « travailleurs » du clivage économique, mais deux d'entre eux envisagent les différentes catégories sociales comme partenaires tandis que le troisième considère que les classes sociales se trouvent en situation conflictuelle, poursuivant des intérêts antagoniques.

² Cf. V. DE COOREBYTER, « Clivages et partis en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2000, 2008.

³ Cf. L. VAN MOLLE, « Le Boerenbond : un (sous-)pilier, malgré tout ? », in L. BRUYÈRE, A.-S. CROSETTI, J. FANIEL, C. SÄGESSER (dir.), *Piliers, dépolarisation et clivage philosophique en Belgique*, *op. cit.*, p. 197-212.

⁴ Cf. P. WYNANTS, « L'influence du clivage villes/campagnes sur le système des partis. Deux études de cas (1884-1888) », *Les @nalyzes du CRISP en ligne*, 23 janvier 2018, www.crisp.be. Notons qu'au niveau national puis fédéral, le portefeuille de l'Agriculture a été attribué à un ministre catholique de 1884 à 1945, de 1947 à 1954, et de 1958 à 1999. Entre ces périodes et depuis lors, cette compétence a été exercée par un ministre libéral, hormis, du 13 au 31 mars 1946, sous le gouvernement minoritaire socialiste Spaak II. En Région wallonne également, l'Agriculture a relevé le plus souvent de la compétence d'un ministre de tradition sociale-chrétienne (PSC, puis CDH, de 1988 à 1999 et de 2004 à 2019) ou d'un libéral (de 1985 à 1988 et de 2019 à aujourd'hui) ; de 1999 à 2004, ce portefeuille a été détenu par José Happart (PS). En Flandre, l'Agriculture a toujours été aux mains de ministres sociaux-chrétiens, excepté durant l'unique législature où ceux-ci n'étaient pas au pouvoir, la compétence étant exercée par des écologistes de 1999 à 2004.

⁵ Cf. J. FANIEL, P. REMAN, « Le paysage syndical : un pluralisme dépolarisé ? », in L. BRUYÈRE, A.-S. CROSETTI, J. FANIEL, C. SÄGESSER (dir.), *Piliers, dépolarisation et clivage philosophique en Belgique*, *op. cit.*, p. 157-173.

Dans d'autres domaines encore, au rang desquels figure le paysage mutuelliste, cette tripartition se complète de la présence d'organisations dites libres, neutres, indépendantes, ou encore non affiliées.

Des piliers qui marquent les organisations et les personnes

En quelques décennies, s'est ainsi mis en place au sein de la société civile – et, par-delà, dans le champ politique – un paysage reposant sur des piliers, entendus dans le double sens que présentent des colonnes : à la fois soutiens solides de la société belge et structures cloisonnant de manière assez étanche les existences. En effet, cette structuration présente des conséquences pour les organisations, constituées en réseaux préférentiels au sein d'une même tendance philosophique ou socio-politique, et pour les individus, dont le parcours personnel s'inscrit, du berceau à la tombe, dans une trajectoire relativement déterminée.

Pour le dire autrement, dans ce schéma, des organisations de différents types collaborent prioritairement avec leurs organisations « sœurs » – les Équipes populaires avec les Mutualités chrétiennes, ou la FGTB avec les Femmes prévoyantes socialistes – plutôt qu'avec celles des autres tendances. Des collaborations structurelles ont en outre été instituées au sein des deux principaux piliers, sous la forme du Mouvement ouvrier chrétien (MOC, du côté francophone, actuellement beweging.net en Flandre) ou de l'Action commune socialiste. Pour les individus, la conséquence en est une affiliation à un syndicat, à une mutualité, éventuellement à un parti politique, ou la fréquentation de coopératives, de mouvements de jeunesse ou féminins, d'hôpitaux ou d'établissements scolaires, etc. de même obédience : soit catholiques, soit laïques (et, dans ce second cas, soit socialistes, soit libéraux quand le choix existe).

Cette pente naturelle n'exclut toutefois pas les collaborations dépassant les frontières d'un pilier. Entre organisations du même type, la pratique du front commun syndical, qui s'est surtout développée à partir des grèves de 1936, en est sans doute l'exemple le plus frappant, mais pas le seul, comme le montrent des collaborations ou prises de position communes dans les domaines mutuelliste ou féministe. Tandis que de larges coupoles fédèrent des organisations de différents horizons et de différentes natures, tels le Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11) ou la Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie (CNAPD). Au niveau individuel, c'est surtout à partir des années 1960 qu'un mouvement de dépilarisation a commencé à marquer les parcours d'une partie de la population belge, être affilié simultanément à la FGTB et aux Mutualités chrétiennes, par exemple, n'apparaissant plus autant qu'auparavant comme une incongruité, voire une hérésie.

Une sécularisation forte, une dépilarisation plus limitée

Que reste-t-il aujourd'hui de ce tableau ? En quelques décennies, la pratique religieuse s'est non seulement nettement amoindrie en Belgique, mais elle s'est aussi diversifiée. En près de 45 ans, la fréquentation dominicale des messes catholiques a fortement reculé, passant de quasiment 30 % de la population en 1977 à moins de 2,5 % en 2021. Parallèlement, la fréquentation des cours philosophiques a connu des glissements

marqués : dans l'enseignement francophone, tandis que 73,7 % des élèves (tous réseaux confondus) fréquentaient les cours de religion catholique ⁶, 5,0 % les cours de religion islamique et 20,0 % le cours de morale en 1996-1997, ces chiffres étaient respectivement de 58,7 %, de 22,1 % et de 10,9 % en 2017-2018, tandis qu'environ 5 % des élèves faisaient usage du droit alors récemment introduit dans l'enseignement officiel d'être dispensé de cours philosophique ⁷. L'évolution de la population vivant en Belgique, façonnée par les phénomènes migratoires, n'est pas étrangère – sans mauvais jeu de mots – à ces changements.

Le poids électoral des partis sociaux-chrétiens s'est lui aussi largement atténué : en Wallonie, le PSC dépassait légèrement 25 % des voix à l'élection de la Chambre des représentants en 1977 et en remportait encore 22,5 % en 1995, tandis que le CDH franchissait à peine la barre des 10 % en 2019 ⁸. Plus spectaculaire encore, le CVP avoisinait les 45 % des votes en Flandre en 1977, mais n'en obtenait plus que 27,3 % en 1995 et son successeur, le CD&V, en recueillait moins de 15 % en 2019, avant de tomber à 12,8 % en 2024.

En revanche, les organisations chrétiennes que l'on peut classiquement identifier à la polarisation ne témoignent pas d'une pareille désaffection. L'enseignement catholique scolarise une majorité d'élèves en Flandre ainsi que, en Communauté française, dans l'enseignement secondaire – la situation inverse prévaut dans l'enseignement fondamental francophone et à tous les niveaux en Communauté germanophone. La CSC a certes perdu quelque 200 000 membres en une dizaine d'années, mais elle affine toujours plus de 1 430 000 personnes et arrive largement en tête lors des élections sociales (50,4 % des voix pour les comités pour la prévention et la protection au travail – CPPT – en 2024, contre 35,5 % pour la FGTV et ses 1 500 000 membres et les 14,1 % de la CGSLB, qui dénombre environ 300 000 affiliés). Quant aux Mutualités chrétiennes, elles comptent en leurs rangs quasiment 40 % de la population belge, loin devant l'Union nationale des mutualités socialistes (28,6 %), les mutualités libres (19,8 %) ou les mutualités libérales (4,6 %) ⁹.

Conséquence, probablement, de la sécularisation, certaines organisations ont modifié leur dénomination. En 2002, le C du terme « chrétien » figurant dans la dénomination du PSC a cédé la place au mot « centre » dans celle du CDH. Depuis 2014, la JOC n'est plus la Jeunesse ouvrière chrétienne, appellation d'origine du mouvement créé par le prêtre Joseph Cardijn, mais la Jeunesse organisée et combative. Si vous fréquentez l'hôpital du MontLégia de Liège, ne dites plus « Centre hospitalier chrétien », mais « CHC ». Dans d'autres cas, la communication atténue l'appartenance idéologique : une récente publicité radiophonique vantait les mérites de « la MC », sans jamais parler des « Mutualités chrétiennes ».

⁶ Obligatoires dans les écoles libres catholiques.

⁷ C. SÄGESSER, « La fréquentation des cours de religion et de morale après l'introduction du cours de philosophie et de citoyenneté » et « Les catholiques de Belgique, nouvelle minorité ? », *Les @analyses du CRISP en ligne*, www.crisp.be, respectivement 8 avril 2019, p. 3, et 12 décembre 2022, p. 1. Les autres cours philosophiques attiraient chacun moins de 2 % des élèves.

⁸ Les Engagés, qui ont rompu avec les références confessionnelles que le CDH avait revisitées par rapport au PSC, ont cependant recueilli 20,0 % des votes valables en 2024.

⁹ Calculs basés sur les données de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) fournies pour le second semestre 2024.

On aurait tort de penser que cette relégation à l'arrière-plan de l'appartenance est le propre du monde chrétien. À côté de « la MC », on trouve désormais « Solidaris », et seule la composante luxembourgeoise a maintenu l'appellation « Mutualité socialiste » bien en évidence dans sa communication. Du côté de la CGSLB, le magazine *Librement*, sous-titré « Magazine bimestriel du syndicat libéral » jusqu'en janvier 2025, portait la mention « Magazine pour les affiliés du syndicat *positif* » en avril et « Magazine pour les affiliés du syndicat *moderne* » en juillet. Ce changement s'inscrit dans la réflexion du syndicat relative à un changement de nom, l'abandon du qualificatif « libéral » étant soumis à une consultation des membres ¹⁰. Une enquête réalisée auprès des membres de la CGSLB en 2009 avait mis en évidence qu'environ 70 % des affiliés estimaient importante la présence du qualificatif « libéral » dans le nom de leur syndicat. Aujourd'hui, les dirigeants de la CGSLB semblent davantage résolus à franchir le pas d'un changement de dénomination et de l'abandon du qualificatif historique.

Si la sécularisation de la société belge, entendue notamment au sens de désaffection de la pratique religieuse ou de moindre revendication d'une appartenance idéologique, semble avérée, elle est néanmoins à relativiser, surtout dans sa dimension institutionnelle et collective, autrement dit, sous sa forme pilarisée.

En effet, les origines philosophiques et idéologiques demeurent la base sur laquelle se structurent les rapports au sein d'une partie au moins de la société civile en Belgique. Le MOC et ses organisations constitutives (CSC, Équipes populaires, JOC, MC et Vie féminine) entretiennent entre eux des collaborations privilégiées et mènent des rencontres communes, ce que favorise l'affiliation de bon nombre de leurs membres à plusieurs de ces organisations simultanément. Si l'Action commune socialiste présente un caractère moins stable et moins solide, les collaborations entre organisations du pilier socialiste sont multiples. Certaines formes de décroisonnement sont certes observables mais, tendanciellement, les coopérations entre organisations de type différent (un syndicat et une mutualité, un mouvement de femmes et une association d'éducation permanente...) continuent, aujourd'hui encore, à se tisser au sein d'un même pilier. Cela n'empêche cependant pas une variété d'organisations de différents types et de différents horizons de se retrouver au sein de campagnes communes ou de souscrire ensemble à des plateformes visant un objectif spécifique.

En tant également que réalité façonnant les affiliations des personnes, la pilarisation conserve une réelle consistance. Si les parcours se sont ouverts et diversifiés depuis les années 1960, des tendances lourdes subsistent manifestement, même là où on ne s'y attend pas nécessairement. L'enquête réalisée auprès des membres de la CGSLB voici une quinzaine d'années a montré que ceux-ci étaient affiliés à hauteur de 42 % à une mutualité libérale, soit une proportion quasiment dix fois plus élevée que dans la population en général ¹¹. Si la littérature ne parle guère d'un pilier libéral, force est de constater que des proximités existent aussi entre organisations de cette sensibilité, à tout le moins aux yeux d'une partie de leurs affiliés.

¹⁰ « De vlag “liberale vakbond” dekt de lading niet langer », *De Tijd*, 5 juillet 2025, p. 12.

¹¹ J. FANIEL, C. DEVOS, S. LANNOO, M. MUS, « Les membres de la CGSLB et leur syndicat », *Courrier hebdomadaire, CRISP*, n° 2097-2098, 2011, p. 42-43.

Des constats à nuancer

La persistance de l'importance de la pilarisation dans le paysage belge ne doit toutefois être ni surestimée ni source de généralisation abusive.

Ainsi, bon nombre d'organisations ont vu le jour en dehors des schémas pilarisés décrits ci-dessus, voire avec l'objectif de les transcender, et ne s'inscrivent pas dedans. Au sein de certains organes de représentation, comme le Conseil supérieur de l'éducation permanente, un équilibre est recherché entre membres provenant d'organisations de différentes tendances, en ce compris d'associations « non alignées ».

Par ailleurs, les organisations qui s'inscrivent dans un même pilier n'entretiennent pas nécessairement toutes des relations privilégiées les unes avec les autres. Ainsi, c'est peu dire que les relations entre la CSC-Enseignement et le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec) sont loin d'être empreintes de complicité.

La sécularisation est une réalité indéniable dans la Belgique contemporaine. La pilarisation n'est plus aussi prépondérante que par le passé – ce que laisse à penser la prise de distance que l'on peut observer, dans une certaine mesure, entre les organisations pilarisées de la société civile et les « partis frères »¹². Néanmoins, considérer que le mouvement de dépilarisation enregistré depuis les années 1960 a atteint le même stade que la tendance à la sécularisation paraît largement hasardeux.

Pour citer cet article : Jean FANIEL, « La société civile belge, entre sécularisation et (dé)pilarisation », *Les @nalySES du CRISP en ligne*, 30 octobre 2025, www.crisp.be.

¹² Cf. J. FANIEL, C. GOBIN, « Les relations entre syndicats et partis politiques : un frein à la mobilisation sociale ? », in J. FANIEL, C. GOBIN, D. PATERNOTTE (dir.), *Se mobiliser en Belgique. Raisons, cadres et formes de la contestation sociale contemporaine*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2020, p. 117-139.